

COMPTES ANNUELS

SA VISIOMED GROUP

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

2016



Bilan Actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 714 573	671 009	1 043 563	894 670
Frais de développement	414 446	28 615	385 831	49 213
Concessions, brevets et droits similaires	4 189 912	88 413	4 101 499	4 115 787
Autres immobilisations incorporelles	259 705	176 218	83 487	100 450
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	133 220		133 220	56 619
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, mat. et outillage	299 714	195 671	104 043	67 598
Autres immobilisations corporelles	757 716	163 831	593 885	264 180
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	1 192 524		1 192 524	305 214
Autres immobilisations financières	283 846		283 846	86 912
ACTIF IMMOBILISE	9 245 656	1 323 757	7 921 899	5 940 643
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	2 068	2 068		
Avances, acomptes versés sur commandes	146 049		146 049	242 962
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	211 048	39 344	171 704	450 238
Autres créances	4 081 919	18 135	4 063 784	3 010 899
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	767 393	3 197	764 196	833 750
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	4 558 810		4 558 810	4 930 059
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	405 239		405 239	238 867
ACTIF CIRCULANT	10 172 526	62 744	10 109 781	9 706 777
Ecart de conversion actif	1 618		1 618	632
TOTAL GENERAL	19 419 800	1 386 501	18 033 299	15 648 051

Bilan Passif

Rubriques	Exercice 2016	Exercice 2015
Capital social ou individuel (dont versé : 6 782 316)	6 782 316	14 481 207
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 632 539	12 438 403
Réserve légale	20 943	20 943
Report à nouveau	-1 303 941	-6 572 483
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-13 030 419	-7 474 586
CAPITAUX PROPRES	10 101 438	12 893 485
Provisions pour risques	518 952	180 767
PROVISIONS	518 952	180 767
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	3 480 000	10 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes sur commandes	2	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 860 487	1 374 084
Dettes fiscales et sociales	667 725	745 747
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	343 194	
Autres dettes	20 730	443 968
Produits constatés d'avance	168	
DETTES	7 372 308	2 573 799
Ecart de conversion passif	40 602	
TOTAL GENERAL	18 033 299	15 648 051

Compte de résultat

Rubriques	Exercice 2016			Exercice 2015
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 354 027	445 792	1 799 819	2 148 798
Production vendue de services	2 537 825		2 537 825	2 461 522
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 891 852	445 792	4 337 644	4 610 320
Subventions d'exploitation			5 770	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			101 088	44 762
Autres produits			351 137	264 287
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 795 639	4 919 369
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			926 221	1 107 848
Variation de stock (marchandises)			-431	22 822
Achats de matières premières et autres approvisionnements			300	
Autres achats et charges externes			8 939 880	5 225 531
Impôts, taxes et versements assimilés			84 603	59 935
Salaires et traitements			2 408 759	2 149 928
Charges sociales			966 751	868 142
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			772 631	423 938
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 734	24 290
Dotations aux provisions			425 071	25 000
Autres charges			72 060	82 824
CHARGES D'EXPLOITATION			14 611 579	9 990 258
RESULTAT D'EXPLOITATION			-9 815 940	-5 070 889
PRODUITS FINANCIERS			925 678	180 753
Produits financiers de participations			71 710	44 187
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			391	3 252
Reprises sur provisions et transferts de charges			834 047	75 043
Différences positives de change			1 938	1 799
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			17 592	56 472
CHARGES FINANCIERES			4 452 405	2 680 230
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 816	632
Intérêts et autres charges financières			4 371 281	2 596 028
Différences négatives de change			55	2 543
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			76 253	81 026
RESULTAT FINANCIER			-3 526 727	-2 499 477
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-13 342 668	-7 570 367
PRODUITS EXCEPTIONNELS			49 287	137 694
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			49 287	32 994
Produits exceptionnels sur opérations en capital				4 000
Reprises sur provisions				100 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES			181 107	121 913
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			35 891	17 673
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				104 240
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			145 216	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-131 820	15 781
Impôts sur les bénéfices			-444 069	-80 000
TOTAL DES PRODUITS			5 770 603	5 237 816
TOTAL DES CHARGES			18 801 022	12 712 402
BENEFICE OU PERTE			-13 030 419	-7 474 586

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VISIOMED GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 18 033 299 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 13 030 419 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes édictées par le plan comptable général.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu suite à la première application du règlement 2015-06. Le règlement 2015-05 n'a pas été appliqué par anticipation sur l'exercice 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 337 K€ au 31 décembre 2016.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc il n'y a pas d'amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2016, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Les frais de recherche et développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années, conforme à la durée estimée de l'application ainsi développée.

Les frais de recherche et développement ainsi activés correspondent principalement à des applications développées pour certains de nos produits connectés. En particulier, sur l'exercice 2016, a été activé un montant de 367 K€ correspondant au développement de l'application intégré à notre produit Visiocheck (ces derniers ne sont pas encore amortis, le produit n'étant pas mis sur le marché à fin décembre 2016).

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée par le cout d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :

logiciels	2 ans
maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

Règles et méthodes comptables

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis sur 3 ans.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et Chiffre d'affaires

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la créance présente un risque lié au recouvrement de la créance.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu

Provisions

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

VMP / Actions propres

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance:

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ». Au 31 décembre 2016, les actions propres chez Visiomed Group sont constatées en VMP.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 45 563 euros. Conformément à la note d'information de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE. Le CICE perçu au cours de l'exercice permet de participer à l'effort d'innovation et de recherche.

Note sur le bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015	Entrées	Virements de poste à poste et corrections +/-	Sorties	Au 31/12/2016
Frais d'établissement	1 153 127	636 000		74 555	1 714 573
Frais de développement	146 036	366 831		98 421	414 446
Concessions, brevets et droits similaires	4 195 448	37 557		43 092	4 189 912
Autres immobilisations incorporelles	175 526	102 500		18 320	259 705
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	56 619	76 601			133 220
Total 1 Incorporelles	5 726 756	1 219 489	0	234 388	6 711 856
Installations générales et agencements	317 937	304 940		207 893	414 985
Installations techniques, matériels et outillages	257 003	60 302		17 592	299 714
Matériel de transport	16 163				16 163
Matériel de bureau et informatique, mobilier	169 728	230 128		73 287	326 569
Total 2 Corporelles	760 831	595 370	0	298 772	1 057 431

Les frais d'augmentation de capital sont liés aux opérations sur capital (se référer au paragraphe sur les capitaux propres).

L'augmentation des frais de recherche et développement provient du développement d'une application pour un nouveau produit. Les sorties sont dues au développement devenus non utilisés.

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspondent à un logiciel pour une borne holographique.

Les mouvements du poste installations générales s'expliquent par le déménagement dans de nouveaux locaux.

Les cessions d'immobilisations incorporelles sont des frais d'augmentation de capital totalement amortis, des mises au rebut de marques et de logiciels plus utilisés.

Les cessions d'immobilisations corporelles sont des mises au rebut de moules sur des produits qui ne sont plus vendus et les installations et aménagements de l'ancien siège, laissés en l'état.

Note sur le bilan

Tableau des amortissements :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2016
Frais d'établissement	258 458	487 106	74 555	671 009
Frais de développement	96 824	25 011	93 220	28 615
Concessions, brevets et droits similaires	79 660	22 018	13 265	88 413
Autres immobilisations incorporelles	75 075	119 463	18 320	176 218
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
Total 1	510 017	653 598	199 360	964 255
Installations générales et agencements	124 558	57 409	100 613	81 354
Installations techniques, matériels et outillages	189 405	20 969	14 703	195 671
Matériel de transport	5 652	2 510		8 163
Matériel de bureau informatique, mobilier	109 437	38 144	73 267	74 314
Total 2	429 052	119 032	188 583	359 502
TOTAL	939 069	772 630	387 943	1 323 757

Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2016	Provision	Valeur Nette au 31/12/2016
Filiales détenues à + 50 %						
In Pharma SAS (Paris 100%)	41 500			41 500	0	41 500
Visiomed SAS (Paris 95,43%)	486 894			486 894	0	486 894
Bewell Connect Corp. (Boston USA, 70%)	664			664	0	664
Visiomed do Brasil (Maringa, 90%)		150 565		150 565	0	150 565
Participations détenues entre 10 et 50%						
VISIOMED Tech. (Shenzen, China 10%)	12 900			12 900	0	12 900
Medical Intelligence Service (Paris 25%)	250 150	249 850		500 000	0	500 000
TOTAL	792 108	400 415	0	1 192 523	0	1 192 523

Note sur le bilan

Liste des filiales et des participations au 31 décembre 2016

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Chiffre d'affaires	Créances rattachées aux filiales	Résultat Net
In Pharma SAS	8 300	100,00%	42 421	0	20 149	915
Visiomed SAS	27 401	95,43%	522 194	8 817 041	2 109 358	864 714
Bewell Connect Corp.	1000	70,00%	-916 952	0	1 163 838	-864 241
Visiomed Tech. Ltd	100 000	10,00%			0	
Medical Intelligence Service	6 667	25,00%	168 463	134 232	0	-213 348
Visiomed do Brasil	1000	90,00%	105 216	0	0	-47 327

Au 31 décembre 2016, les sociétés Visiomed SAS et In Pharma SAS ont bénéficié d'un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune (se référer au paragraphe sur le résultat financier).

La société BEWELL Connect Corp., dont le siège est à Boston, Massachusetts, a été créée en juillet 2015. Elle est destinée à développer les opérations aux Etats Unis sur les produits Bewell.

La société Médical Intelligence Service, dont le siège est à Paris, a fait l'objet d'une prise de participation en décembre 2015, par l'acquisition de 834 ABSA, au prix de 299,94 euros chacune. En juin 2016, la société Visiomed Group a étendu sa participation à 25 % par l'exercice des BSA mentionnés ci-dessus.

En mai 2016, la société Visiomed Group a acquis 90 % de la société Visiomed do Brasil, basée à Maringa, Brésil.

Note sur le bilan

État des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 5 128 101 € en valeur brute au 31/12/2016 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	283 846	26 000	257 846
Autres immobilisations financières	283 846	26 000	257 846
ACTIF CIRCULANT :	4 844 255	4 804 911	39 344
Avances, acomptes versés sur commandes	146 049	146 049	
Clients	182 090	171 704	10 386
Clients douteux	28 958		28 958
Personnel et comptes rattachés	17 940	17 940	
Etat : impôts et taxes diverses	592 594	592 594	
Groupe et associés	3 293 808	3 293 808	
Débiteurs divers	177 577	177 577	
Charges constatées d'avance	405 239	405 239	
TOTAL	5 128 101	4 830 911	297 190

Les débiteurs divers se décomposent comme suit ;

Créances au titre des retenues dans le cadre d'un contrat de financement de balance:	114 347 euros
Fournisseurs débiteurs :	17 667 euros
CICE :	45 563 euros

Le montant Groupe et associés se décompose de la façon suivante ;

Visiomed SAS	2 109 358 euros
In Pharma SAS	20 613 euros
Bewell Connect Corp.	1 163 837 euros

Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2016
Personnel – avances permanentes	17 940
Produits à recevoir - CICE	45 563
TOTAL	63 503

Note sur le bilan

Dépréciation des actifs

CREANCES	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Dépréciation des stocks	1 637	431	0	2 068
Dépréciation des Créances douteuses	37 256	15 303	13 215	39 344
Dépréciation des comptes courants	346 521	0	346 521	0
Dépréciation avance Factor	18 135	0	0	18 135
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	3 197	0	3 197
TOTAL	403 549	18 931	359 736	62 744

Les dotations ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 15 734 euros et 3 197 euros en résultat financier.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 13 215 euros et en résultat financier à hauteur de 346 521 euros.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 405 239 €.

Chiffres exprimés en euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Loyers et charges	69 188		
Autres charges constatées d'avance	77 106		
Salons	258 945		
TOTAL	405 239	0	0

Les charges constatées d'avance sont uniquement liées à des charges d'exploitation, dont le fait générateur est intervenu sur 2017.

Les charges constatées d'avance au titre des « Salons » concernent les dépenses liées au salon CES (Consumer Electronique Show), qui se déroule à Las Vegas début janvier 2017.

Note sur le bilan

Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2015 :

Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2016 statuant sur les comptes, la perte de -7 474 586 euros a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2015	Affectations des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Capital	14 481 207	0	5 044 237	12 743 128	6 782 316
Primes d'émission	12 438 403	0	5 194 136	0	17 632 539
Réserve légale	20 943			0	0
Report à Nouveau	-6 572 483	-7 474 586		-12 743 128	-1 303 941
Résultat de l'exercice	-7 474 586	7 474 586	-13 030 419	0	-13 030 419
Total Capitaux Propres	12 893 484	0	-2 792 046	0	10 080 495

Aucun actionnaire ne détient plus de 10% du capital.

Les primes d'émissions comprennent un montant de 40 000 euros, correspondant au prix de souscription des 400 000 BSA attribuées en 2015 au Président au prix unitaire de 0,10 euros.

Les augmentations de capital et les réductions de capital sont décrites dans les paragraphes « Composition du capital social » et « Obligations convertibles en actions ».

Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	9 654 138	1,50
Titres émis pendant l'exercice	3 088 990	1,50
Titres émis pendant l'exercice	821 503	0,50
Titres remboursés pendant l'exercice	0	
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	13 564 631	0,50

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 12 743 128 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,50 €.

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé l'attribution de 12 743 128 BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires, avec une attribution au 31 octobre 2016, une action détenue égale 1 BSA, et la parité a été fixée à 41 BSA pour 7 actions nouvelles.

La période d'exercice a été fixée du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

BSA 1 : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de

Note sur le bilan

3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Actions Gratuites (qui donneront lieu à création d'action le jour de l'acquisition): Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, (qui en avait déjà reçu 20 000-conseil du 18 décembre 2015) avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Obligations convertibles en actions

BEOCABSA : Le 6 aout 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 6 aout 2015

Nombre OCA pour 6 tranches : 900 (une tranche correspond à 150 OCA)

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros (i.e. 10 000 euros par OCA)

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le tirage correspond au versement par le détenteur des BEOCABSA au profit de Visiomed Group du montant des obligations convertibles en actions)

Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 8 820 000 euros (soit 1 470 000 d'euros par tranche de BEOCABSA) auquel s'ajoute le versement de 6% de « commitment fees » (constatés en frais d'augmentation de capital).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Note sur le bilan

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois à compter de la date de tirage de la tranche (i.e. le versement des fonds liés aux OCA par le souscripteur des OCABSA)
1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, les 6 tranches ont été tirées et la totalité des OCA a été convertie et 1 800 000 BSA ont été exercés. Il reste 732 227 BSA à exercer au 31 décembre 2016.

BEOCABSA : Le 12 avril 2016, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 1 800 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA) ;

Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée pour l'exercice (ou tirage) des bons d'émissions : 24 mois à compter du 12 avril 2016
Nombre OCA : 1 800, en 2 engagements du souscripteur des bons d'émissions - 600 OCA en avril 2016 (et tirés à fin décembre 2016) et 1 200 en octobre 2016 pour le second (dont 260 tirés à fin décembre 2016).

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 18 000 000 euros

Durée pour la conversion des OCA en actions : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche
Prix d'exercice des OCA (à la demande du souscripteur des BEOCABSA ou de l'émetteur sous conditions) : 18 000 000 euros. A cela se rajoute 6% de « commitment fees », à verser par Visiomed Group (et constatés en frais d'augmentation de capital en immobilisations).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 12 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA sans prime de non conversion (et sans intérêts).

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group le 11 avril 2016.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA, selon l' « Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Durée pour l'exercice des BSA : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2016, 2 tranches, respectivement de 6 M€ et 2,6 M€ ont été tirées. 512 OCA ont été converties à fin décembre 2016 alors qu'aucun BSA n'a été exercé. A la fin de l'exercice, il restait au titre de ces deux tranches 348 OCA à convertir et 2 936 757 BSA à exercer sur cette émission.

Pour résumer, au cours de l'exercice 2016, au titre des BEOCABCSA résumées ci-dessus, les augmentations de capital au titre de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA est de :

Une augmentation de capital de + 5 044 K€ assortie d'une prime d'émission de 5 194 K€ (soit la création de 3 910 493 actions nouvelles).

Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Au 31/12/2016
Provisions pour litiges	180 135	425 072	87 873	517 334
Provisions pour pertes de change	632	1 618	632	1 618
TOTAL	180 767	426 690	88 505	518 952

Note sur le bilan

Les dotations 2016 ont été constatées en exploitation pour 425 072 euros, dont 33 108 euros sur un litige prud'homal, 30 000 euros de provisions sur litiges commerciaux et 361 963 euros correspondant aux loyers restants jusqu'à la prochaine période triennale sur les anciens locaux non occupés.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation pour 87 873 euros, dont 25 000 non utilisés, et en résultat financier pour 632 euros.

États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 480 000	3 480 000		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	2	2		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 860 487	2 860 487		
Personnel et comptes rattachés	233 939	233 939		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	330 921	330 921		
Taxe sur la valeur ajoutée	43 586	43 586		
Autres impôts et comptes rattachés	59 280	59 280		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (*)	343 194	343 194		
Autres dettes	20 730	20 730		
TOTAL	7 755 574	7 755 574	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 100 000			
Emprunts convertis en cours d'exercice	6 630 000			

(*) Correspond aux factures fournisseurs liées aux aménagements des nouveaux locaux pour 202 K€ et à une partie des frais de recherche et développement activés sur 2016.

Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2016
Fournisseurs- factures non parvenues	373 365
Provisions congés payés	141 564
Personnel – autres charges à payer	88 085
Charges sociales sur congés à payer	63 704
Charges sociales sur charges à payer	39 639
Etat –autres charges à payer	59 280
Charges à payer	765 637

Note sur le bilan

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice, les actions propres se présentent comme suit ;

En nombre : 25 335

En valeur : 60 708 euros

Compte tenu d'une valeur d'acquisition inférieure à la valorisation au 31 décembre 2016, une provision pour dépréciation de 3 197 euros a été passée.

Notes sur le compte de résultats

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2016			Exercice 2015
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	1 354 027	445 792	1 799 819	2 148 798
Production vendue de services	2 537 825		2 537 825	2 461 522
Chiffre d'affaires	3 891 852	445 792	4 337 644	4 610 320
%	89,72 %	10,28 %	100 %	

Le chiffre d'affaires lié à des prestations de services correspond à des refacturations de frais de structure et de personnel par Visiomed Group à Visiomed SAS, au titre des conventions d'animation et d'assistance conclues entre Visiomed SAS et Visiomed Group.

Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au	Au
	31/12/2016	31/12/2015
Subventions d'exploitation	5 770	0
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	101 088	44 762
Redevances et autres produits divers de gestion	351 137	264 287
TOTAL	457 995	309 049

Les redevances, pour un montant de 229 535 euros, concernent le contrat de licence de marque avec Visiomed SAS, les autres produits divers de gestion concernent une refacturation au bailleur des nouveaux locaux d'une partie des frais d'aménagement pour 121 540 euros.

Rémunération du Commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels est de 17 000 euros.

Notes sur le compte de résultats

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -3 526 727 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2016	Exercice 2015
PRODUITS FINANCIERS	925 678	180 753
Produits financiers de participations	71 710	44 187
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	391	3 252
Reprises sur provisions	834 047	75 043
Différences positives de change	1 938	1 799
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17 592	56 472
CHARGES FINANCIERES	4 452 405	2 680 230
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 816	632
Intérêts	4 281	7 466
Intérêts sur obligations convertibles	0	29 995
Prime de non conversion	0	269 989
Perte sur créances rattachées à des participations	4 367 000	2 288 578
Différences négatives de change	55	2 543
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	76 253	81 026
RESULTAT FINANCIER	-3 526 727	-2 499 477

Les produits financiers de participation concernent les intérêts facturés en 2016 sur les comptes courants de Visiomed SAS, In Pharma SA et Bewell Connect Corp.

Les reprises sur provisions concernent principalement la provision existante au 31 décembre 2015 sur la dépréciation des titres Visiomed SAS (486 893 €), ainsi que sur la dépréciation de son compte courant (346 521 €).

La perte sur créances rattachées à des participations correspond aux abandons de créances faits en décembre 2016 en faveur de Visiomed Sas (4 355 000 euros) et In Pharma SAS (12 000).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -131 820 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2016	Exercice 2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 287	137 694
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49 287	32 994
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		100 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES	181 107	121 913
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 891	17 673
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		104 240

Notes sur le compte de résultats

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	145 216	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-131 820	15 781

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées d'une charge exceptionnelle sur un litige commercial pour 30 K€.

Les dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions concernent les immobilisations mises au rebut.

Impôt sur les bénéfices

La société VISIOMED GROUP est la tête du Groupe d'intégration fiscale ayant pour autres membres Visiomed SAS et In Pharma SAS.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

BASES	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-13 342 668	444 069	-12 898 599
+ Résultat exceptionnel	-131 820		-131 820
- Autres provisions pour risques			
TOTAL	-13 474 488	444 069	-13 030 419

Dans le tableau ci-dessus, l'impôt correspond aux crédits d'impôts recherche et crédit d'impôt innovation au titre des années 2014 et 2015, remboursés à la société Visiomed .

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société SA VISIOMED GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA VISIOMED GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le déficit reportable du groupe intégré s'élève à 15 796 598 euros (avant résultat fiscal 2016 de l'ensemble).

Informations diverses

Évènements postérieurs à la clôture

Des augmentations de capital sont intervenus post clôture au titre de :

+ l'exercice des BSA attribués gratuitement aux actionnaires en 2016 ayant entraîné la création de 627 606 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 313 803 euros, assortie d'une prime de démission de 1 035 550 euros.

+ Tirage de 300 OCABSA (au titre du second engagement – se référer au paragraphe sur les obligations convertibles en actions), n'entraînant pas d'augmentation de capital.

+ au titre de la conversion des OCA, il a été constaté des augmentations de capital pour un total de 1 240 886 euros assorties d'une prime d'émission de 3 459 114 euros.

En février 2017, la société Visiomed Group a acquis 100% des titres de la société EPIDERM.

Un courrier a été reçu de l'administration le 2 décembre 2016, faisant état d'un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2014 et 2015. Ce contrôle s'est conclu sans rectification

Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2016, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2016	Effectif
Cadres	27
Agents de maîtrise, techniciens et employés	12
Ouvriers	
TOTAL	39

Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe SA VISIOMED GROUP 0112 avenue Kleber 75016 PARIS 16E - FRANCE.

Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements donnés	Montant
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
Aval et cautions	700 000
Véhicules en locations longue durée	273 453
Locations de matériels divers	106 558
Locations immobilières	3 979 555
Cautions bancaires sur bail 112 KLEBER(*)	437 000
Garantie donnée à un transitaire de Visiomed SAS à hauteur de 150 000 euros	38 675
Autres engagements donnés	4 835 241
	5 535 241

Informations diverses

(*) dans le cadre du nouveau contrat de bail conclu sur le dernier trimestre 2016, Visiomed Group s'est engagé à émettre un caution bancaire de 437 000 euros (non émise à ce jour).

Engagements reçus

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances à Visiomed SAS avec clause de retour à meilleure fortune	11 675 746
Abandon de créances à In Pharma SAS avec clause de retour à meilleure fortune	226 832
	11 902 578

L'augmentation des engagements donnés en immobilier est due au déménagement du siège au 112 avenue KLEBER en novembre 2016. La fin de la première période triennale est le 14 décembre 2022.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 28 décembre 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma, Visiomed SAS, Bewell Connect Corp, et Visiomed do Brasil jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 213 337 euros

Taux d'actualisation : 1,31 %

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2016

Turn over : table 3044

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE (45 563 euros en 2016) sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière de recherche développement et innovation.

Transactions significatives non conclues à des conditions normales avec des entreprises liées

Abandons de créances accordées par Visiomed Group au profit de Visiomed SAS

En date du 28 décembre 2016, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé un abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed à hauteur de 4 355 000 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
 - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
 - en matière d'administration des ventes,

Informations diverses

- administrative, comptable et financière,
- stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed de partager les ressources de Visiomed Group à moindre coût.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 481 898 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 42 765 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed Group de partager en matière d'achats et de logistique de Visiomed à moindre coût.

La société Visiomed a ainsi facturé 749 973 € hors taxes de marchandises et 234 986 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2016, incluant les 5 % de gestion.

La société Visiomed Group a, quant à elle, facturé 154 305 € de marchandises à la société Visiomed SAS.

Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash ®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 229 536 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2016.

Convention d'assistance et de services – Gala Group

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe

Informations diverses

d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles Santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 60 000 euros hors taxes.

Ghislaine ALAJOUANINE est administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

Convention d'avance en comptes courants

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour.

Cette convention a été étendue à la filiale Bewell Connect Corp. par le conseil d'administration du 30 juillet 2015.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est un produit financier de 71 710 euros, soit 463 euros avec In Pharma SAS, 60 691 euros avec Visiomed SAS et 10 556 euros avec Bewell Connect Corp.

Au 31 décembre 2016, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 109 358 € dans les livres de Visiomed Group et la société Bewell Connect Corp. avait un compte débiteur de 1 163 838 euros.

Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed sur les années antérieurs

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 18 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2016 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

Informations diverses

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2016, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Le Président du Conseil d'administration :

Eric SEBBAN

Informations diverses

SOCIETE VISIOMED GROUP
Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital social (en €)	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207	6 782 316
2. Nombre d'actions	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138	13 564 631
B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	3 092 864	3 327 300	4 781 884	4 610 320	4 337 644
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825	-7 200 530	-12 362 139
3. Impôts sur les bénéfices	0	0	14 672	80 000	444 069
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157	-7 474 586	-13 030 419
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,86	-0,69	-0,44	-0,75	-0,91
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,03	-0,86	-0,53	-0,77	-0,96
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	25	26	39	40
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 197 744	1 140 123	1 423 212	2 149 928	2 408 759
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	510 911	457 008	557 070	868 142	966 751